



Traité Maasserot

Michna 1 - Chapitre 5

הַעוֹקֵר שְׂתָלִים מִתּוֹךְ שְׁלוֹ וְנִטַּע לְתוֹךְ שְׁלוֹ, פָּטוּר.
לָקַח בְּמַחְבֵּר לְקֶרֶקַע, פָּטוּר.
לָקַט לְשֵׁלַח לְחֵבְרוֹ, פָּטוּר.
רַבִּי אֶלְעָזָר בֶּן עֲזַרְיָה אָמַר:
אִם יֵשׁ כִּיּוֹצֵא בָהֶם גִּמְכָּרִים בַּשּׁוּק,
הָרִי אֵלָיו תִּיבִין:

Celui qui arrache des plants de chez lui et les repique chez lui est quitte. S'il a acheté des plants adhérant encore à la terre, il est quitte. S'il en a cueillis pour les envoyer à son prochain, il est quitte. Rabbi El'azar, fils de 'Azarya dit : si on vend des produits semblables au marché, il est soumis à la dîme.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions